



PREFET DES ALPES-MARITIMES

A V I S

INFORMATION DES POPULATIONS

APPROBATION et PUBLICATION
du PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)
de l'usine PRIMAGAZ – commune de CARROS

Le Plan Particulier d'Intervention de l'usine PRIMAGAZ – relais vrac de Carros – a été approuvé le 21 août 2013 par arrêté préfectoral n° 2013-720 et publié au Registre des Actes Administratifs de la préfecture.

Ce plan Particulier d'Intervention est applicable à compter du 1er septembre 2013 sur l'ensemble de la commune de CARROS.

En application de l'article 9 du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes, le Plan Particulier d'Intervention de l'usine PRIMAGAZ – relais vrac de Carros » est consultable :

- à la mairie de CARROS,
- à la sous-préfecture de GRASSE,
- sur le site internet de la préfecture www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr